

APS

Les dispositifs de financement des startups mis en avant à Alger

Publié le : lundi, 01 juillet 2019 18:47 Lu : 71 fois



ALGER- Les différents dispositifs et mécanismes de soutien et financement des jeunes porteurs de projets afin de leur permettre de créer leurs startups ont été mis en avant lundi à Alger.

Le directeur général de l'Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques (ANPT), Abdelhakim Bensaoula, a souligné l'importance "de faire connaître aux jeunes porteurs de projets les différents outils qui pourront leur permettre de financer leurs startups".

Il a indiqué que l'ANPT, initiatrice de l'évènement, vise, à travers deux journées d'information et de sensibilisation sur les "mécanismes de financement pour les startups", à créer le lien entre les futures entreprises et les agences chargées de la gestion de fonds de crédit pour la création d'entreprises telle que l'ANGEM et de financement comme les banques.

Dans ce sens, M. Achour Benkerrou, responsable auprès de l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (ANGEM) a indiqué que son organisme a pour objectif de soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets.

L'ANGEM dispose de deux formules de financement (dont une avec le concours de banques publiques partenaires). Il s'agit de prêts pour l'achat de matières premières qui sont des microcrédits non rémunérés octroyés directement par l'ANGEM, a-t-il expliqué, ajoutant que ces microcrédits ne dépassent pas les 100.000 DA (250.000 DA pour les wilayas du Sud) et sont destinés à financer les entreprises disposant d'un petit équipement et outillage mais qui sont dépourvues de moyens financiers pour l'achat de matières premières.

La deuxième formule concerne des crédits octroyés par la banque et l'ANGEM au titre de création d'activité par l'acquisition de petits matériels, matières premières de démarrage et au paiement des frais nécessaires au lancement de l'activité. Le montant du projet est plafonné à 1.000.000 DA, a-t-il détaillé.

"Outil de financement et vecteur de croissance" est le thème de la communication présentée, par ailleurs, par M. Tarek Ikhroufi, représentant d'El Djazair Istithmar, dans laquelle il a mis en exergue les critères de sélection des projets d'investissement dont la nature du projet

(faisabilité technique, marché), la qualité du business plan (rentabilité économique et financière à moyen terme) et l'intérêt du projet pour le développement économique et social local.

Il a, en outre, expliqué les règles de prise de participation d'El Djazair Istithmar, à savoir une participation minoritaire (maximum 49%) du capital d'une entreprise, avec un fonds de 50 millions de DA, pour une durée de 5 ans, qui sera matérialisée par la signature d'un pacte actionnaire.

M.Ikhroufi a fait savoir qu'"une vingtaine d'entreprises a signé un pacte d'actionnaire avec El Djazair Istithmar dans différents domaines".

Dans le même sens, M. Mustapha Bouzagh, directeur de participation SOFINANCE, a expliqué que le financement porte sur une participation au capital de l'entreprise.

"C'est un financement qui consiste en des apports en numéraires aux fonds propres des entreprises en création, développement et restructuration", a-t-il ajouté, faisant remarqué que SOFINANCE devient un actionnaire "actif" (pas plus de 49% du capital social de l'entreprise) et "cède ses parts sociales (ou actions) au terme d'une période définie dans le pacte des actionnaires".

D'autres thèmes seront présentés demain mardi à savoir "Les mécanismes El Kardh El Hassen" (direction des Affaires religieuses et des Wakf), "Les mécanismes de financement bancaire pour les startups" et "Les mécanismes ANSEJ".

Des représentants de banques publiques prendront part à cet événement à l'image de la Banque nationale algérienne (BNA), le Crédit populaire algérien (CPA) et de la Banque de développement locale (BDL).